

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **28**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :
Affectation des résultats
2024 du budget
PRINCIPAL

SÉANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mardi 9 avril 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et
Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA,
Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal
THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa
CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA,
Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC,
Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Séráp ALP à Eric BOUCOURT ;
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Stéphane RODIER, Maire ;

Secrétaire de séance :

Annie CHEVALDONNÉ

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

- **Vu** les articles L2311-5 et R2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **Vu** la délibération approuvant le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget principal lors du Conseil Municipal du 14 avril 2025 ;
- **Vu** la délibération approuvant la clôture du budget annexe OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) lors du Conseil Municipal du 14 avril 2025 ;
- **Considérant** les résultats ci-dessous des CFU 2024 des budgets principal et annexe OPAH ;

En tenant compte des CFU 2024 des budgets PRINCIPAL et annexe OPAH, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat cumulé de ces deux budgets pour l'exercice 2024. Le résultat d'exploitation doit servir à combler en priorité le besoin de financement de la section d'investissement. L'affectation du résultat doit intégrer les restes à réaliser.

AFFECTATION DU RESULTAT 2024						
	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	227 458,87 €		- 2 780 866,54 €	1 637 398,26 2 139 386,20	501 987,94 €	- 2 051 419,73 €
FONCTIONNEMENT			3 660 687,71 €			3 660 687,71 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024						1 609 267,98 €
Affectation obligatoire :						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						2 051 419,73 €
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						1 609 267,98 €
Total affecté au c/ 1068 :						2 051 419,73 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024						
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024 A REPRENDRE (LIGNE 001)						- 2 553 407,67 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024 DU BUDGET ANNEXE OPAH (LIGNE 001)						45 535,18 €
TOTAL RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024 A REPRENDRE (LIGNE 001)						- 2 507 872,49 €

Stéphane RODIER, Maire, n'est pas présent et ne participe pas au vote ;

C.M. 14.04.2025

- N°13 -

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 27 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX, Philippe BARRAU) et 1 NE POUVANT PAS VOTER (Stéphane RODIER, Maire) :

- **Approuve** l'affectation du résultat 2024 du budget PRINCIPAL, intégrant le résultat 2024 du budget annexe OPAH, telle qu'exposée ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Annie CHEVALDONNÉ

La Présidente de séance,



Hélène BOUDON

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 29/04/2025



ID : 063-216304303-20250414-250414_13-BF